

Image not found or type unknown



## Membre d'un conseil syndical

Par **mamyloinloin**, le **27/04/2015** à **19:56**

bonjour,

pourriez vous m indiquer si il est possible que le compagnon d'un co propriétaire peut être présent parmi les membres d'un conseil syndical et participer au vote ?

merci

mamyloinloin

Par **domat**, le **27/04/2015** à **20:19**

bjr,

selon l'article 21 de la loi 1965 sur la copropriété, les membres du conseil syndical sont désignés par l'A.G. parmi les copropriétaires ou parmi leurs conjoints, ou partenaires de pacs ce qui excluent les concubins , ce qui est logique, puisque les concubins sont des tiers l'un par rapport à l'autre.

cdt

Par **mamyloinloin**, le **28/04/2015** à **09:57**

merci infiniment pour votre réponse rapide

bien à vous

mamy loinloin